

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le 04 FEV. 2025
ID : 089-218902658-20250129-202505-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Yonne
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2025-05
Séance du 29 janvier 2025

Afférent au Conseil	: 15	Pouvoirs	: 4
En exercice	: 13	Absents excusés	: 4
Présents	: 08	Absents	: 1
Date de convocation	: 22/01/2025	Date d'affichage	: 22/01/2025

L'An deux mil vingt-cinq, le mercredi 29 janvier à 19h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Etaient présents Dominique TORCOL - Audrey BON - Pierre Alain BOURDILLON - Arlette COURTY - Christian DOUSSOT - Marie-Christine GAULUET - Vincent MICHELET - Valérie PERON

Absents excusés:

Philippe BALANÇON donne pouvoir à Dominique TORCOL
Jérôme DUHANOT donne pouvoir à Vincent MICHELET
Brigitte DURY donne pouvoir à Marie-Christine GAULUET
Gil GONDET donne pouvoir à Arlette COURTY

Absents : Joao PEREIRA DE MOURA

Secrétaire de séance: Valérie PERON

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

Objet : Participation financière au projet culture et vélo du collège Albert Camus

La section sportive scolaire du collège Albert Camus à Auxerre et leurs professeurs participent à un grand tour de France à vélo pour promouvoir la culture, le patrimoine et le développement durable.

Douze élèves du collège dont un jeune de Montigny (Nino) relieront du 2 au 6 juin 2025 Auxerre à Nevers.

Ce projet a pour but de développer le goût de l'effort, les prises d'initiatives, l'autonomie et la connaissance du patrimoine. Des partenaires financiers doivent également être recherchés par les élèves pour mener à bien ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE : d'allouer la somme de 100€ pour le développement de ce projet.

CHARGE le Maire de prévoir au budget 2025 à la section d'exploitation Chapitre 65 – article 6574 : la somme de 100 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Publication ou notification le

04 FEV. 2025
04 FEV. 2025
04 FEV. 2025



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Dominique TORCOL